



COMMUNE DE CONCOULES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 19 août 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf août à dix huit heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 02 août 2024, affichée le 06 août 2024.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Céline JOUIN, Thierry CHARLES,
Valérie BRASSEUR, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Michel BERTE
- Nicolas LONG
- Martine PAYAN, excusée, a donné procuration à Jean-Marie MALAVAL

Céline JOUIN est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

07 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 2024081901

Piscine municipale

Travaux de réfection du grand bassin

Plan de financement et demande de subvention

Considérant l'attrait de la piscine municipale de Concoules et l'intérêt pour les communes et les habitants du territoire de maintenir cet équipement en bon état,

Considérant la nécessité de faire réaliser des travaux de réfection du grand bassin pour le bon fonctionnement de la piscine municipale,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et de la conseillère municipale Valérie BRASSEUR, après avoir délibéré et procédé au vote :

- Approuve le projet de travaux de réfection du grand bassin de la piscine municipale.
- Valide le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût du projet :

Montant TTC	44 540,00 €
Montant TVA	7 423,33 €
Montant HT	37 116,67 €

Plan de financement prévisionnel hors taxes :

Dépense :		37 116,67 €	
Recette externe :	Subvention Commune La Vernarède	2 000,00 €	5,39 %
Recette externe :	Subvention Commune Le Chambon	2 000,00 €	5,39 %
Recette externe :	Subvention Commune Chamborigaud	2 000,00 €	5,39 %
Recette externe :	Subvention Commune Génolhac	2 000,00 €	5,39 %
Recette externe :	Subvention Commune Sénéchas	2 000,00 €	5,39 %
Recette externe :	Subvention Commune Aujac	2 000,00 €	5,39 %
Recette externe :	Subvention Commune Ponteils et Brésis	2 000,00 €	5,39 %
Recette externe :	Subvention Commune Malons	2 000,00 €	5,39 %
Recette externe :	Subvention Commune Bonnevaux	2 000,00 €	5,39 %
Recette externe :	Subvention Commune Total	18 000,00 €	48,50 %
Solde :		19 116,67 €	51,50 %
Recette externe :	Fonds de concours Alès Agglomération	9 558,00 €	25,75 %
Recette externe :	Total	27 558,00 €	74,25 %
Recette autofinancement :	Fonds propres	9 558,67 €	25,75 %
Recette totale :		37 116,67 €	100,00 %

- Décide que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
 - Sollicite l'attribution de l'aide financière des collectivités ci-avant indiquées.
 - Autorise le maire à procéder aux demandes de subvention auprès des collectivités ci-avant indiquées.
 - Autorise le maire à procéder à l'émission des titres de recettes des subventions, une fois les travaux réalisés et l'accord de l'assemblée de chaque collectivité sollicitée reçu (délibération).
 - Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Résultat du vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 7

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL

